

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M^e NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 28 juin 2023, il a été adopté le *Règlement numéro 537 décrétant une dépense et un emprunt de 828 000 \$ pour l'acquisition des véhicules et équipements des services de sécurité incendie de Sainte-Julienne et Saint-Calixte.*

Le règlement 537 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 11 août 2023.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 17 août 2023.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier